Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POSEI France

Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion et Mayotte

Fonds Européen Agricole de Garantie

Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions Ultrapériphériques

TOME 1
Chapitres 1 et 2

Version 2016 applicable à partir du 01 janvier 2016

UNION EUROPÉENNE

TABLE DES MATIÈRES

1. CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME....7
1. Zones d'intervention du programme....7
1.1. Situation des DOM : géographie, population, économie....7
1.1.1. Situation de la Guadeloupe et de Saint-Martin....7
1.1.2. Situation de la Guyane....7
1.1.3. Situation de la Martinique....7
1.1.3.1. Territoire....7
1.1.3.2. Population....8
1.1.3.3. Économie....8
1.1.4. Situation de la Réunion....8
1.2. Régime statutaire des DOM....9
1.2.1. Statut national....9
1.2.2. Statut de région ultrapériphérique de l'Union Européenne....9
2. Analyse de la situation....10
2.1. Spécificités des RUP françaises....10
2.2. Forces et faiblesses des agricultures....11
2.2.1. Forces et faiblesses de l'agriculture guadeloupéenne....12
2.2.2. Forces et faiblesses de l'agriculture guyanaise....13
2.2.3. Forces et faiblesses de l'agriculture martiniquaise....19
2.2.4. Forces et faiblesses de l'agriculture réunionnaise....23
3. Stratégie d'intervention....25
3.1. Objectifs stratégiques....25
3.2. Objectifs opérationnels....26
3.3. Objectifs spécifiques des mesures....26
3.4. Coordination avec les autres dispositifs de soutien....27
3.5. Impact environnemental....30
4. Organisation et gestion du programme....31
4.1. Autorités de gestion....31
4.2. Instruction et paiement....31
4.3. Principes de gestion financière....31
4.4. Force majeure et circonstances exceptionnelles....32
5. Dotations financières....33
6. Montants indicatifs par action....34
7. Suivi-évaluation du programme....35
7.1. Indicateurs....35
7.2. Système d'information des bénéficiaires....35
8. Système de contrôle....35
2. CHAPITRE 2 MESURE 1 - ACTIONS TRANSVERSALES....37
1. Assistance technique à la mise en œuvre du programme....37
1.1. Renforcer les capacités de gestion, de suivi et de contrôle relatives au programme....37
1.2. Renforcer l'évaluation du programme....37
1.3. Favoriser les échanges d'expériences....37

1.4. Assurer la communication et la promotion autour du programme.....38
1.5. Réaliser des Études de secteurs ou de filières.....38
2. Réseaux de références - productions animales.....38
2.1. Contexte.....38
2.2. Objectifs.....38
2.3. Descriptif du dispositif.....39
3. Réseaux de références - productions végétales.....40
3.1. Contexte.....40
3.2. Objectifs.....40
3.3. Descriptif du dispositif.....41

GLOSSAIRE : LISTE DES SIGLES

Sigles	Significations
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AESA	Autorité Européenne de Sécurité des Aliments
AFSSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
ADMCA	Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant
ARIBEV	Association Réunionnaise Interprofessionnelle Bétail Viandes
ASP	Agence de Services et de Paiement
BCAE	Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BDNI	Base de données nationale de l'Identification
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CEB	Commission d'Etudes Biologiques
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
COM	Collectivité d'Outre-Mer
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DOCUP	Document Unique de Programmation
DOM	Département d'Outre-mer
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels
IGUAVIE	Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Elevage
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRSTEA	Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture
LOOM	Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer
LMR	Limite Maximale de Résidus
LOPOM	Loi Programme Pour l'Outre-Mer
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
MAE	Mesure AgroEnvironnementale
MOM	Ministère de l'Outre-Mer
MFPAL	Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales
OCM	Organisation Commune de Marché
ODEADOM	Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-mer
OP	Organisation de Producteurs
PAB	Prime à l'Abattage

Sigles	Significations
PAC	Politique Agricole Commune
PDRN	Plan de Développement Rural National
PIB	Produit Intérieur Brut
PPR	Prime aux Petits Ruminants
POSEI France	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer
RAE	Rapport Annuel d'Exécution
RSA	Régime Spécifique d'Approvisionnement
RUP	Région Ultrapériphérique de l'Union européenne
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
TSA	Tout Sauf les Armes
UGPBAN	Union des Groupements de Producteurs de Banane de Guadeloupe et Martinique
UE	Union Européenne

GLOSSAIRE : LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviations	Significations
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d'alcool pur
km²	Kilomètre carré
N et N-1	Année en cours et année précédente
SAU	Surface Agricole Utile
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

1.CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

1. ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME

1.1. SITUATION DES DOM : GÉOGRAPHIE, POPULATION, ÉCONOMIE

Les départements français d'outre-mer (DOM) regroupent la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion et Mayotte. Totalisant environ 92 400 km² et plus de 694 000 km² de zone économique exclusive, ces régions françaises dépassent le cadre de l'Europe continentale pour étirer leurs limites de l'océan Atlantique à l'océan Indien.

Mayotte intègre le périmètre du programme POSEI le 1er janvier 2014.

1.1.1. Situation de la Guadeloupe et de Saint-Martin

Cet archipel, d'une superficie totale de 1 704 km², est constitué de cinq îles : la Guadeloupe continentale avec Basse-Terre, dominée par le volcan de la Soufrière (1 484 mètres), et Grande-Terre, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et la partie française de Saint-Martin. Située sur l'arc antillo-caribéen, la Guadeloupe continentale, avec 1 438 km², est la plus grande île des Antilles françaises.

1.1.2. Situation de la Guyane

À la différence des autres départements d'outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 86 500 km², la Guyane occupe seulement 4 % de la surface de cette région alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'hexagone), équivalent à la surface du Portugal. Avec une forêt équatoriale qui couvre les 9/10ème du territoire, c'est le plus vaste et le plus forestier des départements français. Caractérisée par ses origines multiples, la population guyanaise se répartit principalement entre les Créoles guyanais (environ 40 % de la population), les Amérindiens, les Métropolitains et les H'mongs.

1.1.3. Situation de la Martinique

1.1.3.1. Territoire

Située dans l'archipel Caraïbes, à 7 000 km de la France métropolitaine et de ses principaux centres d'intérêts européens, la Martinique doit affronter les contraintes propres à sa position ultra-périphérique. La Martinique dispose d'un patrimoine environnemental particulièrement riche, dont la fragilité exige cependant des efforts de préservation. La région est particulièrement exposée aux catastrophes naturelles (risques sismiques, volcaniques et cycloniques). L'exiguïté du territoire (1 100 km²), son relief montagneux et volcanique (+ de 60 % de l'île) associés à une croissance démographique soutenue, favorisent les phénomènes de pression anthropique, qui se traduisent par le mitage du territoire et des déséquilibres dans l'armature urbaine, renforcés par des infrastructures de transport saturées. Ces phénomènes induisent en outre des risques environnementaux préoccupants au regard des pollutions et des dégradations générées.

La Martinique comporte une très grande variété de sols essentiellement d'origine volcanique ou de leur récente érosion, plus ou moins riches et aux comportements différents. Les principaux types de sols sont les suivants :

- sols vertiques (vertisols) au sud de l'île, avec comme activité principale, le maraichage et l'élevage ;

- sols ferralitiques (ferrisols, sols rouges et bruns) au centre et au nord, plutôt consacrés à la culture de la banane et de la canne à sucre ;
- Andosols (sols à allophane, sols peu évolués sur cendres) au nord où l'on retrouve principalement, la canne à sucre, la banane, l'ananas et l'horticulture.

Ces sols jeunes et peu évolués sont particulièrement sensibles à l'érosion, dès que le relief est escarpé (régime torrentiel des rivières) ou le long de la côte Nord Atlantique où l'on observe une régression du trait de côte.

La pollution historique d'une partie de la sole agricole notamment bananière, liée à l'utilisation de la chlordécone jusqu'en 1993, conditionne le choix des productions qui peuvent être implantées dans certaines zones.

1.1.3.2. Population

Représentant environ 1 % de la population des îles de la Caraïbe, estimée à quarante millions d'habitants, la Martinique est la plus peuplée des Petites Antilles, après la Guadeloupe, avec 399 637 habitants au 1er janvier 2010.

Atteignant 354 habitants au km², en 2008, la densité démographique de la Martinique est la plus élevée des départements d'outre-mer et la 2ème au niveau national, juste derrière la région Ile de France. La pression urbaine liée à l'exiguïté du territoire et au prix élevé du foncier constitue une menace pour le maintien de l'activité agricole.

1.1.3.3. Économie

En termes de richesses (PIB / hab.), la Martinique est la 3e région ultrapériphérique (RUP), après les Canaries et Madère, sur les neuf RUP que compte l'Union Européenne. Le marché local est de faible dimension, ce qui offre des débouchés limités pour les productions locales et favorise la prédominance des entreprises individuelles et des petites entreprises.

Les échanges se font majoritairement (86 % des exportations martiniquaises) avec la Métropole et les autres DOM.

Premier secteur économique de la Martinique, en terme de valeur ajoutée, le secteur tertiaire concentre en 2007 83,6 % de la valeur ajoutée totale et représente 69,4 % des entreprises recensées. Les services demeurent de véritables leviers de développement et sont un secteur clé pour l'avenir de l'emploi local.

En 2010, les secteurs de l'agriculture (canne à sucre et banane), du tourisme et de la petite industrie, principalement agroalimentaire, ne représentent que 10,2 % de la valeur ajoutée totale. Outre l'agroalimentaire qui représente 34,8 % des effectifs, l'industrie se caractérise par les secteurs liés à la production de matériaux de construction, à l'énergie, à l'ameublement et au travail de métaux.

La question du chômage et de l'emploi (25 % de chômeurs) est particulièrement prégnante dans la société martiniquaise.

1.1.4. Situation de la Réunion

La Réunion se situe dans le sud-ouest de l'Océan Indien, au sein de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, Maurice et Rodrigues. Distante de Paris de 9.180 km, l'île s'étend sur 2.520 km², soit une surface trois fois inférieure à celle de la plus petite des régions de France hexagonale, l'Alsace. La Réunion présente un relief très escarpé d'origine volcanique qui culmine à 3.071 mètres au sommet du Piton des Neiges. Le territoire, contraint, est doté d'une très faible disponibilité foncière (1/3 de sa superficie) convoitée pour satisfaire l'accroissement démographique, en particulier sur le pourtour de l'île. La population de l'île, qui était de 833.000 habitants en 2010, augmente en effet de 10.000 habitants par an environ. Cela implique une surface agricole réduite (42.813 ha lors du recensement agricole 2010), grignotée et repoussée progressivement dans les « Hauts », au-dessus de 600 mètres d'altitude. La filière canne à sucre, pilier de l'agriculture

réunionnaise, occupe près des 3/5ème de la surface agricole avec 24.336 ha. Viennent ensuite les filières dites « de diversification » : l'élevage (12.148 ha) et les fruits et légumes (4.767 ha).

1.2. RÉGIME STATUTAIRE DES DOM

1.2.1. Statut national

Depuis la départementalisation de Mayotte, devenue effective le 31 mars 2011, la France compte cinq départements et régions d'outre-mer :

- quatre départements et régions d'outre-mer (DROM) situés dans la mer des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique et Guyane) et au sud de l'océan Indien (La Réunion). Ces régions monodépartementales sont dotées d'un conseil régional et d'un conseil général. L'organisation administrative y est proche de celle de la métropole. Les textes législatifs et réglementaires y sont applicables moyennant, le cas échéant, les mesures d'adaptation « nécessitées par leur situation particulière », selon l'article 73 de la Constitution française (principe de l'identité législative). A compter des élections de 2015, une assemblée unique se substituera au conseil général et au conseil régional en Martinique et en Guyane (Loi n°2011-884 du 27 juillet 2011).
- le département de Mayotte doté d'une assemblée unique qui exerce les compétences d'un département et d'une région d'outre-mer.

1.2.2. Statut de région ultrapériphérique de l'Union Européenne

Les départements français d'outre-mer font partie de l'Union européenne au sein de laquelle ils constituent 5 des 8 « régions ultrapériphériques ».

Ils bénéficient à ce titre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières de ces régions, notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen, notions reconnues dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992, et consacrées en 1997 par l'article 299-2 du traité d'Amsterdam, puis reprises dans l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui constitue la base juridique des RUP. Cette base juridique leur permet de bénéficier de mesures spécifiques, en particulier dans les domaines « de la politique commerciale, de la politique fiscale, des zones franches, de l'agriculture et de la pêche, des conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, des aides d'État et des conditions d'accès aux fonds structurels européens».

Dans le cadre de la politique de cohésion européenne, les RUP sont intégrées à l'objectif « Convergence ». A ce titre, les RUP sont éligibles aux fonds structurels (FEDER et FSE) avec un taux de cofinancement des dépenses publiques pouvant atteindre jusqu'à 85 %. Dans ce cadre, les RUP disposent aussi d'un financement spécifique du fonds FEDER destiné à la compensation des surcoûts dus notamment à l'éloignement (allocation FEDER RUP).

2. ANALYSE DE LA SITUATION

2.1. SPÉCIFICITÉS DES RUP FRANÇAISES

Les trois principales caractéristiques des départements d'outre-mer, régions ultrapériphériques françaises, sont l'éloignement de la métropole (plus de 7 000 km), l'insularité (4 îles de moins de 2 600 kilomètres carrés et une zone peuplée enclavée entre la forêt amazonienne et l'océan Atlantique) et le climat tropical ou équatorial, avec le corollaire de problèmes spécifiques :

- isolement de la métropole ;
- difficulté de communication, coûts importants de celles-ci et du transport ;
- longueur des transports et dépendance vis-à-vis des lignes maritimes (10 à 12 jours de mer pour les marchandises) et aériennes (8 à 11 heures d'avion pour le transport de passagers) ;
- enclavement dans des régions où les pays tiers voisins sont beaucoup plus pauvres d'où :
  - une immigration positive forte et croissante ;
  - des coûts de production plus bas que dans les DOM, soumis au respect des normes sociales et environnementales européennes, ce qui entraîne une forte concurrence de la production agricole de ces pays « limitrophes » sur le marché des DOM et sur le marché communautaire, compte tenu des arrangements préférentiels dont bénéficient ces pays avec l'UE (« pays du Cariforum » pour les Antilles françaises, Maurice, Comores, Seychelles, Madagascar pour La Réunion et Mayotte, Brésil pour la Guyane,…) ;
- marchés locaux limités en taille, y compris pour les produits agricoles ;
- difficultés pour développer des industries agroalimentaires compétitives par rapport à l'importation en raison de l'effet de taille (grande difficulté à réaliser des économies d'échelle et prix de revient élevé de la matière première locale et des intrants industriels) ;
- pression de l'importation originaire des pays tiers, mais également européenne, les DOM étant considérés comme des marchés de dégagement par les grandes filières productrices continentales (filière volaille, porcine, laitière).
- économie héritée de l'histoire encore fortement dépendante des productions agricoles d'exportation (banane et canne à sucre) ;
- sensibilité extrême de l'économie aux conditions agro-pédo-climatiques tropicales à équatoriales (fréquence des événements cycloniques et des sécheresses) ;
- orientation vers l'économie de services (tourisme) fortement pénalisée par la concurrence des pays tiers voisins, non soumis aux normes salariales et environnementales européennes ;
- marché local du travail caractérisé par un déséquilibre entre une forte croissance de la population et une offre d'emploi plus modérée ;
- accès difficile au foncier agricole (notamment dans les îles du fait de l'exiguïté des territoires) ;
- et forte concurrence pour l'utilisation des terres.

Mais, il faut aussi souligner des points forts, résultats de l'histoire et de la place à part entière des DOM, au sein de l'Union européenne :

- niveau de développement économique et social supérieur à la majorité des autres pays des sous-régions auxquelles ils appartiennent ;
- niveau de formation et de qualification moyenne assez élevée en comparaison avec celui des pays voisins, mais déséquilibré par rapport à la métropole ;
- contexte législatif et réglementaire (économique, fiscal, social et environnemental) européen et

français avec des aménagements spécifiques ;

- opportunités d'exportation vers le marché européen de l'UE sans contrainte douanière et tarifaire (bien que les accords Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) ou APE, l'initiative Tout Sauf les Armes (TSA) ou d'autres accords bilatéraux en cours de négociation (ex. Mercosur) réduisent voire annulent cet avantage comparatif) ;
- savoir-faire réels en matière de production agricole de qualité, respectueuse des normes agro-environnementales et sociales ;
- contexte favorable en matière de recherche et de formation scientifique et agronomique de qualité et d'excellence, présence des principaux centres et instituts de recherche nationaux ;
- préservation de conditions de production agricole favorables du fait de l'insularité (protection phytosanitaire et sanitaire).

2.2. FORCES ET FAIBLESSES DES AGRICULTURES

Les tableaux ci-après synthétisent, région par région, les forces et les faiblesses de l'agriculture de chaque DOM, en soulignant notamment la situation en matière de taux de satisfaction des besoins locaux des productions de diversification.

Il convient d'ailleurs de noter la complémentarité des interventions publiques. Des efforts importants ont été entrepris par les agriculteurs des DOM grâce à l'effet combiné des interventions régionales, nationales et communautaires par le biais des mesures incitatives à la production, la commercialisation et la transformation.

L'analyse des forces et faiblesses montre que l'évolution est extrêmement positive puisque l'on peut noter :

- un accroissement significatif du taux de couverture des productions de diversification végétales (cultures vivrières, fruits et légumes) et animales destinées au marché local. La croissance continue et forte de la population des DOM doit être considérée comme un facteur atténuateur des effets mesurés.
- la forte structuration de la profession dans le domaine des productions animales, particulièrement à La Réunion et en Martinique, où les interprofessions sont devenues des acteurs indispensables et vitaux du développement des productions animales au service du consommateur local. L'impact du travail de cohésion et d'organisation réalisé par les interprofessions réunionnaises et martiniquaises est d'ailleurs à l'origine de la création de l'Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Elevage (IGUAVIE) en Guadeloupe et d'initiatives similaires en Guyane.
- le maintien, voire le développement quantitatif, et surtout qualitatif, des cultures de plantes aromatiques, à parfum ou horticoles destinées en priorité au marché d'export.
- le développement des cultures de fruits et légumes destinées aux niches des marchés export (melons, ananas, fruits tropicaux dont litchis, etc.) néanmoins freiné par des facteurs externes tels que les capacités limitées de fret aérien vers la métropole et la forte pression de la concurrence à l'importation en provenance des pays tiers voisins des DOM.
- le maintien, voire l'accroissement de la production de canne à sucre des DOM.

2.2.1. Forces et faiblesses de l'agriculture guadeloupéenne

Guadeloupe	Forces	Faiblesses
Facteurs structurels	Climat tropical chaud et humide propice à l'agriculture	Climat tropical qui est aussi un redoutable ennemi : dépressions tropicales, cyclones, sécheresses entraînant de fortes pertes, problèmes phytosanitaires et sanitaires Territoire agricole difficile à cause du relief (fortes pentes) interdisant la mécanisation et augmentant les coûts de production
	Insularité de l'archipel pour l'isolement sanitaire et phytosanitaire	Insularité et éloignement, et double insularité pour Marie-Galante Forte pression démographique avec une population jeune Concurrence sur le foncier Difficulté d'installer des jeunes Coût foncier très important limitant les transactions
Productions agricoles et agro alimentaires	Des filières végétales traditionnelles	Des filières végétales traditionnelles fragiles
	Filière banane réorganisée en un seul groupement = gain d'efficience Maintien de la sole bananière, insertion de nouveaux entrants dont jeunes au sein du groupement, permettant d'assurer le renouvellement (maintien du nombre de planteurs) 67000 tonnes commercialisées en 2012 maîtrise de l'aval par les producteurs (achat de mûrisseries) plan banane durable	Filière banane Sensibilité aux aléas climatiques Pression cercosporiose noire
	Filière fruits et légumes Fort potentiel 28 % de la valeur de la production agricole hors banane	Filière fruits et légumes
	Filière melon 27 producteurs, 2 OP et 1 GPPR, 291 ha 2 910 tonnes produites dont 1700 tonnes exportées en 2010 Filière ananas 500 producteurs, 1 OP, 1 GPPR, 271ha 5 400 tonnes perspective avec variété FLHOR AN 41 Filière tubercules 654 ha Cultures traditionnelles 850 producteurs pour 8 156 tonnes, 1 OP et 2 GPPR Filière floriculture 250 producteurs superficie fleurs et plantes = 186 ha pépinière florale = 42 ha	Une couverture partielle de la consommation par la production locale sur les circuits en développement (GMS, restauration hors foyer, transformation) Marchés de gros et de détail non structurés En raison de sa création récente, le secteur organisé a encore un poids économique insuffisant pour assurer une régularité des approvisionnements et une stabilité des prix des circuits de proximité Productions soumises aux fréquents aléas climatiques : cyclones, coups de vent, en 2007, 2010, 2011, pluies de cendres volcaniques en 2010 Restriction des surfaces disponibles pour les tubercules et cultures vivrières (organochlorés) Pollution des sols par des pesticides Réduction de l'offre de produits phytosanitaires homologués Insuffisance du développement de l'irrigation
	Filières animales en développement 22 % en valeur de la production agricole Profonde restructuration depuis 2000 Création récente d'une interprofession	Filières animales encore fragiles Représentent 10 à 62 % de la consommation locale Le marché existe mais il faut structurer la production pour assurer un approvisionnement régulier tant en

Guadeloupe	Forces	Faiblesses
	(IGUAVIE) 8 filières de production	qualité qu'en quantité
	Filière canne-sucre-rhum Source de revenu d'une grande partie des exploitations agricoles 2 usines traitant 92% des cannes (677 432 t en 2010) : GARDEL (Grande-Terre) et SRMG (Marie-Galante) 9 distilleries en rhum agricole (25 929 HAP en 2010) 20 % de la production agricole Fort développement des activités de service 1 centrale bagasse-charbon	Filière canne-sucre-rhum Récoltes difficiles en cas de carême humide Sensibilité de la filière aux conflits sociaux
	Secteur agroalimentaire Non négligeable Une unité de production d'aliment pour animaux Plusieurs unités de transformation de fruits et légumes Plusieurs unités d'abattage et de transformation de la viande Plusieurs unités de transformation de la canne	Secteur agroalimentaire Pouvant encore progresser dans la transformation des fruits et légumes Valorisant difficilement la production locale du fait de circuits d'approvisionnement insuffisants
Marché local	Croissance des besoins alimentaires avec l'augmentation de la population GMS favorables à la présence des produits locaux de qualité et en quantité suffisante d'où la nécessité de : - l'organisation de la production - la professionnalisation des acteurs - le développement du secteur de transformation	Diminution des dépenses d'alimentation des ménages Recherche des prix bas par les GMS
Place de l'agriculture	10 % de la population active L'agriculture est le moteur de la cohésion sociale dans une région où le taux de chômage avoisine les 25 % Rôle multifonctionnel de l'agriculture : production, aménagement du territoire, préservation de l'environnement et de la qualité des paysages Présence d'unités structurées du CIRAD et de l'INRA permettant l'innovation par la recherche	Nécessité de faire baisser les coûts de production dus notamment à l'éloignement, l'insularité et la multiplicité des petites exploitations. Progression lente de la professionnalisation des agriculteurs souvent doubles actifs (40 %). Insuffisance du relais recherche-expérimentation à cause de la faible implication de structures professionnelles

Sources : DAAF Guadeloupe/SISE SEA

2.2.2. Forces et faiblesses de l'agriculture guyanaise

Guyane	Forces	Faiblesses
Facteurs structurels	Pluviométrie suffisante, températures clémentes	Excès d'humidité propices aux maladies sur les vergers et cultures maraîchères Faible différence entre les températures nocturnes et diurnes limitante pour certaines productions Saison sèche non marquée : difficulté à produire certains fruits. L'humidité induit des difficultés d'élevage d'ovins/caprins
	Relief du littoral permettant la mécanisation (avec des limites en période de pluies…)	Sols très acides, très peu fertiles, pas de moyen local pour remonter le pH.

Guyane	Forces	Faiblesses
	Forte biodiversité des productions traditionnelles ; fort potentiel en plantes non encore valorisées et de produits à forte valeur ajoutée (plantes aromatiques et médicinales)	Difficultés pour importer des variétés des pays voisins (mangues, palmiers, avocats…)
	La croissance démographique (3,6 % de taux de croissance annuel sur les 10 dernières années) qui induit une forte demande potentielle	Population restreinte mais en très forte croissance surtout dans l'Ouest : 230 000 hab. pour 8 650 km² (2 hab. /km² à comparer aux Antilles ~ 250 hab. /km² et La Réunion : 340 hab. /km²)
	Concentration de la croissance démographique sur le littoral et en particulier à l'ouest Bonne disponibilité de la main d'œuvre	Nécessité et difficulté de la formation des jeunes Forte immigration fragilisant l'équilibre social et économique de la région Situation précaire des agriculteurs étrangers (pas de carte de séjour de 10 ans, pas de couverture sociale) qui limite fortement l'accès aux aides européennes.
		Fort retard des infrastructures (routes, adduction d'eau potable, électrification), grandes distances
	Forte disponibilité théorique du foncier : l'Etat est propriétaire de 90 % du foncier Persistance d'un droit oral d'accès à la terre sur les communes de l'intérieur.	Attribution de foncier sous couvert forestier, nécessitant une mise en valeur agricole au préalable de pouvoir produire. Difficulté de sécurisation du foncier, malgré l'attribution administrative de 55.000 ha de terres destinées à des projets agricoles qui n'aboutissent que trop rarement : lenteur et complexité des procédures, nombreuses occupations illégales

Guyane	Forces	Faiblesses
	Concentration de la croissance démographique sur le littoral et en particulier à l'ouest Bonne disponibilité de la main d'œuvre	Nécessité et difficulté de la formation des jeunes Forte immigration fragilisant l'équilibre social et économique de la région Situation précaire des agriculteurs étrangers (pas de carte de séjour de 10 ans, pas de couverture sociale) qui limite fortement l'accès aux aides européennes.
Productions agricoles et agro alimentaires	Filières végétales : en général Des filières végétales couvrant l'essentiel des besoins locaux, et représentant près de 90 % de la valeur de la production agricole totale Une association de préfiguration d'une interprofession du secteur végétal a été créée en avril 2012, impliquant la plupart des acteurs de la production, distribution, et transformation. Lancement en 2012 du RITA (Réseau d'innovation et de transfert agricole) dans les DOM, mobilisant nouvellement les acteurs de la recherche –développement sur les productions de « diversification ». Filières « fruits et légumes » Filière dominante (81 % de la production végétale) sous l'impulsion dynamique de la communauté Hmong 4 800 ha de manioc et tubercules vivriers : maintien 2 000 ha de fruits et légumes Riz Seule filière de riz tropical de l'Union européenne (polder de 4 190 ha), dont 3 000 en culture en 2009 et 2010 Polder structurant dans l'ouest guyanais, avec un volume d'exportation important pour le flux maritime de la Guyane Bon maintien de la culture du riz pluvial sur le fleuve et persistance de la culture de variétés spécifiques chez les Hmongs.	Filières végétales : en général Mais un secteur en recherche d'organisation Manque d'organisation en groupements de producteurs pour la production comme pour l'aval. Seules 2 organisations tentent de se construire sur l'Ouest, aucune sur l'Est. Les clients « de gros » ne sont pas approvisionnés par les producteurs ou groupements de producteurs, mais s'approvisionnent par défaut également sur les marchés forains comme les particuliers. Manque d'accompagnement scientifique pour le développement de ces filières Filières « fruits et légumes » Les Hmongs acquièrent des parcelles de plus en plus grandes. L'arboriculture y est privilégiée par rapport au maraîchage. Risque de la baisse de la production maraîchère à moyen terme. Forte concurrence d'importations non contrôlées, en provenance du Brésil et du Surinam Les productions vivrières souffrent de l'absence d'accompagnement technique et organisationnel. Riz Nécessité d'investir dans le planage (coût > 2 M€) Faible disponibilité de produits phytosanitaires et de variétés appropriées homologuées et au niveau de l'UE. Interdiction depuis 2011 des traitements aériens Difficulté à concrétiser la transformation locale Changement d'actionnariat en 2011

Guyane	Forces	Faiblesses
	Canne, rhum 150 ha produisant pour la fabrication de rhum agricole (env 2.800 HAP), récolte manuelle exclusive 1 seule distillerie située à St Laurent du Maroni, qui bénéficie de fonds européens en 2011 pour un vaste projet de rénovation Le rhum de Guyane est enregistré comme SIQO au niveau européen Horticulture et plantes aromatiques et médicinales Fort potentiel grâce, notamment, aux espèces endémiques de la forêt amazonienne Bonne connaissance par les populations locales de la pharmacopée traditionnelle.	Canne, rhum Faible structuration des livreurs de canne, souvent en situation précaire Distillerie sous le coup d'un arrêté de mise en demeure de mise aux normes des installations
	Élevage : en général Des filières animales au fort potentiel de développement et de diversification 12 % de la valeur de la production agricole Forte demande des consommateurs Construction d'un abattoir sur la commune de Mana qui doit être livré pour la fin 2012 Une association de préfiguration d'une interprofession du secteur végétal a été créée en juin 2012, impliquant la plupart des acteurs de la production, distribution, et transformation Lancement en 2012 du RITA (Réseau d'innovation et de transfert agricole) dans les DOM, mobilisant nouvellement les acteurs de la recherche–développement sur les productions de « diversification », qui va permettre d'améliorer l'appui technique dans ces productions	Élevage : en général Mais sans réelle organisation et ne couvrant pas les besoins Forte concurrence de la viande d'importation non contrôlée, en provenance du Brésil et du Surinam Manque de structuration de la filière pour lutter contre cette concurrence déloyale Absence d'une interprofession 1 seul abattoir à la norme CE à Cayenne, distant de 270 Km de St Laurent du Maroni, lieu de production important notamment, de porcins Eloignement et limite des routes maritimes permettant l'approvisionnement en matières premières à bon prix pour l'alimentation animale Faible qualité des pâturages et difficultés de gestion de la pousse de l'herbe qui ne permet pas un chargement important et fait de l'élevage bovin une production fortement consommatrice d'espace au regard des quantités produites. Difficulté à engraisser les animaux qui rend la viande peu persillée. Les importations de parties arrières venant de Métropole répondent à la demande locale (alors qu'en Métropole, elles sont mal valorisées) et concurrencent la production locale
	Filière « bovins viande » 3 groupements de producteurs (SCEBOG, OPEG, BioSavane), dont la SCEBOG qui a une part de marché majoritaire, et tient bon gré mal gré face aux difficultés de tous les groupements, à savoir la faiblesse de leur chiffre d'affaire, de leur fonds de roulement, des difficultés d'obtenir des engagements d'apports quantitatifs et qualitatifs de leurs adhérents, etc. Couverture des besoins locaux : 23 % (2010) Existence d'appui technique	Filière « bovins viande » Difficulté des groupement existants à assurer la commercialisation de l'ensemble des éleveurs demandeurs.

Guyane	Forces	Faiblesses
	Filière « porcins » Dynamique permettant de couvrir 21 % des besoins (50% en viande fraîche) Forte demande de la part des consommateurs	Filière « porcins » Impossibilité de la majorité des éleveurs porcins à assumer financièrement la mise aux normes de leurs exploitations. Difficultés dans la conduite des élevages, absence totale d'appui technique depuis 2007
	Filière « avicole » Forte demande des consommateurs en volailles de chair de qualité	Filière « avicole » Absence d'outil d'abattage collectif depuis 2010, abandon forcé au niveau de la seule coopération : seuls des micro-producteurs alimentent des consommateurs de proximité à des tarifs élevés (> 9 € / kg)
	Filière faune sauvage Une demande en gibier élevée, des prix de vente attractifs Des acteurs en cours de formation et de structuration	Filière faune sauvage Complexité des autorisations administratives pour mettre en place ce type d'élevage
	Pisciculture Demande forte, les rares producteurs ne couvrent pas la demande. Présence d'une station expérimentale qui peut produire des alevins	Pisciculture Echec de précédents projets
	Filière ovins-caprins Forte demande des consommateurs Bon appui technique depuis 2010, des progrès significatifs observés.	Filière ovins-caprins Difficultés techniques du fait des pâturages et du climat chaud et humide
	Apiculture Forte demande Association récemment créée, et producteurs motivés, embauche d'un technicien, travail de structuration en cours Fort potentiel de débouchés pour le miel de Guyane	Apiculture Faible niveau technique actuel des producteurs, en majorité double-actifs Production de miel très faible ne satisfaisant pas du tout la demande locale.
	Agro-transformation Nombre d'industries agro-alimentaires très réduit. Une seule IAA importante dans le domaine de la transformation des produits végétaux (Délices de Guyane) et une autre dans le domaine de la transformation de produits carnés (VIVENDA) dont les produits se retrouvent en GMS. Les autres transformations se font à des échelles très petites, en général, celle de l'exploitation agricole : production de jus, de fruits confits, de confitures, Demande forte des consommateurs en terme de produits transformés locaux. Le marché reste donc à conquérir. Construction d'un atelier d'agro-transformation de produits végétaux à Mana, opérationnel pour début 2013, pour des prestations et de la formation.	Agro-transformation Manque d'accompagnement des projets de création d'IAA issus des exploitations agricoles. Difficulté des porteurs de projet à passer de l'esprit d'exploitant agricole à celui d'industriel/entrepreneur Manque d'organisation des producteurs pour permettre un approvisionnement régulier des IAA Comportement opportuniste de la part des producteurs qui approvisionnent les IAA y qui ne s'engagent pas auprès des IAA sur des quantités car les prix du marché sont régulièrement plus intéressants que ceux proposés par les IAA .

Guyane	Forces	Faiblesses
Marché local	Partie intégrante du bassin Amazonien entre Brésil et Surinam Croissance forte de la population se traduisant par une augmentation des besoins du marché local	La faiblesse de la population se retrouve tant au niveau de la production que de l'étroitesse du marché dont le pouvoir d'achat reste néanmoins sensiblement supérieur aux pays voisins Population d'immigrés le long des fleuves à l'Est et l'Ouest, faiblement solvables et recherchant l'autosuffisance grâce à des cultures sur abattis, cause de déforestation clandestine Accroissement du mode de consommation à l'occidentale (Grandes et Moyennes Surfaces - GMS) peu en phase avec le mode de production local encore peu organisé Importance des importations illégales du Surinam
Place de l'agriculture	Seul département français où le nombre d'exploitations agricoles augmente, et ce fortement : 5 320 exploitations en 2000, 5.983 en 2010 soit 2,5 fois plus qu'en 1980. Hétérogénéité de la taille des exploitations : - Plus de 5000 petites exploitations familiales de culture sur abattis < 5 ha. - Des exploitations de type européen de plusieurs centaines d'ha (élevage extensif) voire milliers d'ha (riz). - 500 exploitations intermédiaires 7,5 % de la population active, cependant l'agriculture vivrière est une activité et un complément de revenu essentiel pour les populations isolées. L'agriculture est un moteur potentiel de l'intégration sociale et économique des populations immigrées comme ce fut le cas pour les H'mongs arrivés il y a 35 ans. Relative jeunesse de la population agricole	Très mauvaise répartition de la population agricole : 73 % le long du fleuve Maroni, frontière avec le Surinam 22 % sur le littoral près de Kourou 5 % seulement dans l'Est et l'intérieur du département Diminution relative de la taille moyenne des exploitations Nécessité de structuration de la profession Absence totale de crédit bancaire. Difficulté de communication et de transport entre Cayenne et les régions reculées propres au développement agricole de l'Ouest guyanais Coût de production important du fait de l'éloignement, de la difficulté à réaliser des économies d'échelle, de la dépendance de l'approvisionnement extérieur et de coûts d'approche élevés.
Alimentation	Persistance sur le fleuve de l'agriculture vivrière et de la consommation de produits de cueillette (wassaï, awara, maripa …)	Forte augmentation récente de la consommation de produits agroindustriels (chips, sodas) qui engendre un grave problème de santé publique, et la nécessité de soutenir/développer les productions maraîchères et fruitières, en particulier dans les zones isolées.
Formation agricole	Présence d'un lycée agricole et un autre qui doit s'ouvrir pour la fin de l'année Réseau de MFR en développement (3 sites déjà) Formations continues réalisées au plus près des producteurs grâce aux projets d'ingénierie de formation et d'appui technique du CFPPA	Faible niveau général des agriculteurs.

2.2.3. Forces et faiblesses de l'agriculture martiniquaise

Martinique	Forces	Faiblesses
Facteurs structurels	Climat tropical chaud et humide propice à l'agriculture Grande variété des terroirs	Aléas climatiques majeurs (cyclones) Développement aisé et rapide des phyto-pathogènes Territoire agricole difficile à cause du relief (fortes pentes) nécessitant une mécanisation adaptée donc prohibitive pour les petites exploitations et augmentant les coûts de production Fragilité des sols en milieu tropical Forte densité démographique et mitage du paysage Faible mutation du foncier à cause de la concurrence avec l'urbanisation et l'espoir de déclassement pour des plus-values futures Coût foncier très important limitant les transactions Difficulté d'installer des jeunes
Productions agricoles et agro alimentaires		Des filières végétales d'importances inégales mais encore fortement manuelles
	Filière « banane » : Une filière réorganisée en une seule organisation de producteurs : Banamart Une filière organisée, pourvoyeuse d'emplois salariés (77% des salariés agricoles), 60% de la valeur agricole Une Union des Groupements (UGPBAN) ayant pour objectif la commercialisation des bananes et la baisse des coûts de fret et des intrants Acquisition par l'UGPBAN d'un réseau de mûrisseries (Fruidor) Une démarche engagée pour une IGP Banane Des débouchés relativement stables	Filière « banane » : Une filière qui a perdu 1000 emplois ces dernières années. Tout recul de la filière n'est quasiment pas compensé par la croissance d'une autre production. C'est une perte nette. De nombreuses parcelles non mécanisables. Un secteur fortement aidé. Une production soumise aux aléas climatiques majeurs (destruction de 100% de la surface lors du passage du dernier cyclone DEAN en 2007) Volatilité des prix Une pression sanitaire de plus en plus forte avec l'arrivée de la cercosporiose noire et une nouvelle réglementation sur les traitements aériens : Définition de 1600 ha en zones interdites au traitement aérien. Pertes de rendement, en plus d'un travail accru au niveau des parcelles. Une population méfiante à l'égard de cette production parfois considérée comme polluante, suite à la problématique Chlordécone
	Filière « canne-sucre-rhum » 7 distilleries produisant un rhum agricole AOC depuis plus de 20 ans, reconnu internationa-lement Une filière pourvoyeuse d'emplois : 278 planteurs en 2010 et environ 3900 emplois directs ou indirects.	Filière « canne-sucre-rhum » Prix des cannes peu encourageant pour les producteurs Des rendements de canne en baisse Peu d'évolution de la production

Martinique	Forces	Faiblesses
		Une sucrerie modeste (69 000 tonnes en 2011 et probablement moins de 50 000 tonnes en 2012), en sous capacité de production (besoin de 105 000 tonnes de cannes par an pour être à l'équilibre), avec des livraisons en baisse depuis 2 ans.
	Filière fruits et légumes Une interprofession mise en place 7 Organisations de Producteurs reconnues ou pré-reconnues qui intègrent souvent des filiales de vente locale de fruits et légumes et/ou de transformation Une couverture faible de la consommation locale par la production, mais une appétence des martiniquais pour les produits locaux Des circuits structurellement courts, avec peu d'intermédiaires. Quelques transformateurs impliqués dans la défense des filières locales Un marché local à conquérir Un nombre important de petits exploitants hors circuit organisé à intégrer Une réflexion engagée par l'interprofession sur la mutualisation des outils de commercialisation des différentes OP et la mise en place de solutions logistiques adaptées au territoire	Filière fruits et légumes Une interprofession encore jeune Atomisation des Organisations de Producteurs et manque de trésorerie de celles-ci. Gestion des structures coopératives peu maîtrisée. Faiblesse de l'encadrement technique des producteurs Très nombreux petits exploitants pluri-actifs sur du foncier en faire valoir direct Difficultés environnementales rencontrées par les productions de tubercules (pollution historique de certains sols longue à résorber) et impact des ravageurs en milieu tropical accentué par la disparition de molécules autorisées, sur toutes les cultures. Dégradation rapide de la fertilité des sols (érosion, dégradation rapide de la matière organique) Faible disponibilité en foncier Conditions climatiques erratiques ces dernières années (sécheresse et excès d'eau) Structuration de l'offre insuffisante (10% de la production) Concurrence des importations Une OP en redressement judiciaire
	Filière ananas Un projet de re-développement de la filière en cours de mise en œuvre Une forte demande intérieure pour les ananas de bouche et la transformation Implication de l'IT2 sur cette filière Un marché local pouvant absorber 2 500 T Un projet d'achat de 120 000 vitroplants pour relancer la production « Floriculture » encore marginale (81 ha)	Filière ananas Une filière en perte de vitesse suite à la fermeture de l'unité de transformation Une production en diminution (800 T en 2010) Des importations concurrentes importantes Une pression sanitaire de plus en plus élevée et peu de moyens de lutte disponibles
	Filières animales Des filières animales dont les productions sont de qualité Existence d'une interprofession AMIV (2002) Création d'une union de coopératives : MADIVIAL Une usine d'aliment qui s'est modernisée	Filières animales Une union de coopératives encore jeune Des coopératives fragiles. Encadrement technique faible Des contraintes sanitaires de plus en plus pressantes (chlordécone, nouvelle maladie…) Totale dépendance des élevages hors sol de l'importation d'aliment importé ou fabriqué à partir de matières premières importées (céréales, maïs, tourteau) et d'animaux
	Filière « bovin viande » Le cheptel des éleveurs en coopérative s'accroît	Filière « bovin viande » couvrant seulement 13 % des besoins
	Filière « porcine » organisée et en progression, représentant 93 % de la consommation de viande fraîche de porc	Filière « porcine » Production qui reste encore modeste face aux besoins locaux (24%)

Martinique	Forces	Faiblesses
		Des résultats techniques faibles Absence de production de reproducteurs
	Filière « volaille - lapins » en passe de conquérir de nouvelles parts de marché qui couvre 100% de la consommation de viande fraîche de poulet. Un abattoir performant 100% des œufs consommés en Martinique sont d'origine locale, perspective de développement des ovoproduits	Filière volaille - lapins Absence de couvoir en activité Un abattoir en sous-production (abattoir en équilibre avec 3500T, mais qui n'en reçoit aujourd'hui que 2400T)
	Filière « petits ruminants »	Filière « petits ruminants » en perte de vitesse à cause principalement des dégâts des chiens en divagation
Marché local	Croissance des besoins alimentaires avec la population GMS favorable à la présence des produits locaux de qualité et en quantité suffisante d'où la nécessité : - de l'organisation de la production ; - de la professionnalisation des acteurs ; - du développement du secteur de transformation. Potentiel de développement des circuits courts, et engagement des collectivités publiques (restauration collective) pour la consommation de produits locaux. Un marché local qui reste largement à conquérir Développement de marchés de niche à étudier (cacao)	Diminution des dépenses d'alimentation des ménages, notamment pour la viande. Recherche des prix bas et de sécurisation des approvisionnements par les GMS, naturellement enclines à recourir aux importations Poids du secteur informel
Place de l'agriculture	10 % de la population active L'agriculture est le moteur de la cohésion sociale dans une région où le taux de chômage avoisine les 25 % Rôle multifonctionnel de l'agriculture : production, aménagement du territoire, préservation de l'environnement et qualité des paysages Présence d'unités structurées (CIRAD, IRSTEA et INRA) au sein du campus agro-environnemental de Martinique et du Pôle Agroalimentaire Régional Martinique (PARM) permettant l'innovation par la recherche, le développement, l'assistance et le conseil aux professionnels de l'ensemble du secteur agroalimentaire. Mise en place du Réseau d'Innovation Technique et de Transferts Agricoles (RITA) et création d'instituts techniques : IT² et IKARE Réseau des fermes de références (réseau d'élevage, réseau DEPHY Ecophyto) Effet restructurant des aides à l'installation Un secteur agroalimentaire qui se modernise Un marché intérieur force de consommation avec une tendance à la préférence locale en matière de consommation	Problématique d'accès au foncier (quantité, qualité, coût, enclavement…) Nécessité de faire baisser les coûts de productions dus notamment à l'éloignement de l'Europe, l'insularité et la multiplicité des petites exploitations Manque d'une réelle professionnalisation des agriculteurs souvent double actif (40 %) Secteur bancaire trop souvent absent Pas assez de trésorerie dans les exploitations Peu d'itinéraires techniques clairement validés et nécessité de renforcer et améliorer l'encadrement technique des exploitants et le transfert de connaissances Peu d'analyses de groupes et de contrôles de performance des élevages Concentration de l'activité sur deux productions de plus en plus dépendantes des marchés internationaux (vulnérabilité) Difficultés des démarches de diversification telles que le maraîchage, les productions florales (difficulté pour assurer des productions constantes, problèmes phytosanitaires) et échec du repositionnement stratégique sur la production d'ananas Insuffisances du réseau d'irrigation des sols (surtout Nord- Caraïbe) Difficultés des conditions d'accès au métier

Martinique	Forces	Faiblesses
	Une prise de conscience de la nécessité de réorienter les stratégies de développement, avec renforcement des approches commerciales et environnementales Une organisation professionnelle consolidée, une structuration des exploitations Un dispositif de formation, d'appui technique renforcé permettant l'augmentation de niveau de qualification des exploitants agricoles Un dispositif d'irrigation qui se développe et se modernise Environ 2 200 ha susceptibles d'être en déprise agricole (non déclarés depuis 3 ans) Modernisation, augmentation de la taille des exploitations pouvant être favorisées par le renouvellement de la population des exploitants agricoles : l'âge moyen élevé des exploitants agricoles est une opportunité (sous réserve que les conditions de transmission soient organisées) Adaptation des stratégies de volumes selon les productions et reconquête des prix et de la valeur ajoutée Amélioration du taux de couverture du marché local Repositionnement des produits agricoles et agroalimentaires martiniquais (et/ou antillais) par renforcement du marketing : qualité, éthique de production, communication sur l'origine… Synergies tourisme/ agriculture Niches à l'exportation (contre-saison),développement du secteur «bio » Restructuration et/ou reconversion des exploitations selon les filières en vue d'améliorer la compétitivité et la durabilité des systèmes de production et de commercialisation Valorisation des savoir-faire et organisation du transfert de compétence en agronomie	d'agriculteur (filières de formation, image dégradée du secteur pour les jeunes) Fragilité et faible capacité d'investissement des exploitations agricoles (endettement, faiblesse de la gestion, dépendance aux aides publiques, âge élevé des chefs d'exploitation) Faiblesse des productions agricoles par rapport aux besoins locaux Faiblesse des positions des produits martiniquais par rapport à leurs concurrents sur les marchés de l'UE (coûts, prix et marketing) Conflits récurrents à l'OMC sur les dispositions de l'OCM banane et sucre qui pourraient tourner en défaveur des producteurs communautaires (2009) Disponibilité de terres agricoles non polluées en quantité suffisante Mauvaise transmission du foncier Difficultés économiques de la filière banane Perte de parts de marché des rhums martiniquais, de plus en plus concurrencés sur le segment des rhums blancs (Cuba) Image insuffisante des produits agricoles martiniquais Filière Agriculture biologique: Une filière qui peine à se structurer et qui de ce fait ne bénéficie actuellement pas des aides dédiées du POSEI

2.2.4. Forces et faiblesses de l'agriculture réunionnaise

Réunion	Forces	Faiblesses
Facteurs structurels	Climat tropical chaud et humide avec diversité des microclimats selon l'altitude : diversification de la gamme de production et terrain favorable à la recherche et à l'expérimentation Insularité facilitant les contrôles sanitaires et phytosanitaires Expérience des politiques d'aménagement fonciers et de prévention des risques	Relief et climat parfois contraignants et difficiles Problèmes phytosanitaires et sanitaires propres aux zones tropicales Forte pression démographique sur un espace réduit Forte pierrosité, étroitesse du foncier et des parcelles
Productions agricoles et agro alimentaires	Filières végétales organisées Filière Canne-sucre-rhum filière restructurée et activité essentielle de l'île Principale source d'emplois Culture d'exportation avec quota garanti Pivot principal de la plupart des exploitations 2 entités sucrières (Le Gol et Bois Rouge) 13 centres de réceptions (1,9 Mt de canne) 210 309 t de sucre produites pour la campagne 2012 2 centrales « bagasse - charbon » soit une puissance de 230 Mw pour 587 Mw au total (la bagasse uniquement ayant permis la production de 10,3 % de l'électricité totale de l'île) 94 % du sucre et du rhum sont exportés Filière Fruits et légumes Fort développement (1/3 de la production agricole) 85 000 tonnes produits couvrant 75% des besoins 1783 t de fruits frais exportées en 2010 (ananas : 1307 t, litchi : 357 t, mangues 81 t, fruits de la passion 27 t …) 6 OP et 3 groupements de producteurs pré-reconnus représentant 18% de la production locale et regroupés au sein de l'AROP-FL Création d'une interprofession ARIFEL Plan de relance de la production visant à couvrir la demande en frais et répondre aux besoins des industries de transformation et à rlancer la production d'ail oignon et carotte	Filières végétales encore insuffisantes pour couvrir les besoins Filière Canne-sucre-rhum Dépendance du contexte mondial Pression foncière liée à l'urbanisation Topographie difficile et parcellaire modeste Technicité et productivité inégales des planteurs Inégalité de la ressource en eau Filière Fruits et légumes Trop nombreux producteurs encore peu organisés 30 000 t de légumes importés (carotte, pomme de terre, oignon)
	Filière Plantes aromatiques et à parfum PAPAM : Forte organisation autour d'une coopérative. Bonne qualité et forte notoriété.	Filière Plantes aromatiques et à parfum PAPAM : Forte diminution de la production Forte sensibilité aux cyclones forte demande en main d'œuvre terrains difficiles-à mécaniser

Réunion	Forces	Faiblesses
	Vanille : Restructuration de la filière avec une coopérative de production, transformation et commercialisation, et deux opérateurs privés Démarche IGP en cours	Vanille : Production à relancer et à professionnaliser
	Filière floriculture 270 professionnels fédérés en un syndicat	Filière floriculture Faible organisation néanmoins Peu d'exportations et taux de couverture de 70 % des besoins locaux
	Filières animales structurées (interprofessions ARIBEV-ARIV) disposant d'outils de transformation Cas unique en Europe d'intégration horizontale et verticale des filières Existence de filières complètes et cohérentes avec des outils coopératifs forts Alimentation du bétail intégrée Abattage grâce à des outils modernes Transformation adaptée aux exigences gastronomiques et culturelles du consommateur (boucherie/charcuterie halal)	Filières animales Coexistence d'élevages traditionnels peu performants et difficiles à moderniser (traçabilité, exigences sanitaires, etc.…) dans le secteur des petits ruminants Mais seulement 45 % de taux de couverture pour la viande bovine fraîche, 27 % pour la viande bovine en incluant la viande congelée et transformée. 41 % pour la viande porcine fraîche, congelée et transformée. 48 % pour les volailles fraîches, congelées et transformées.
	Filière bovin viande SICAREVIA, 300 éleveurs	75 % soumis à forte concurrence à l'importation de produits bas de gamme (origine Europe ou pays tiers, Brésil)
	Filière bovins lait SICALAIT, 90 éleveurs	
	Filière porcins 1 coopérative CPPR, 165 éleveurs	
	Filière avicole (interprofession ARIV) et un groupement de producteurs, 150 éleveurs	39 % des besoins en viande mais 100 % en œuf
	Secteur agro alimentaire dynamique et diversifié 87 entreprises, 3 groupes de dimension internationale (1 100 établissements soit 28 % des industries et 5 600 postes de travail soit le tiers de toute l'industrie) 3 400 salariés 807 entreprises dont 2 groupes de dimension internationale et 5.328 salariés. 38 % du chiffre d'affaires et 32 % des emplois du secteur industriel de l'île. Fort soutien à la production locale par l'utilisation de la matière première locale complétée par des productions importées	
Marché local	Population en croissance donc accroissement des besoins de produits alimentaires. Attachement de la population à une offre de produits « pays », réputés sûrs et conformes aux exigences locales	Forte concurrence pour l'utilisation des terres Modernisation de la société qui fait que l'alimentation n'est pas le premier poste de dépense de la population

Réunion	Forces	Faiblesses
		Diminution progressive du pouvoir d'achat disponible pour l'alimentation et développement corollaire du modèle de consommation occidentale (marque « discount » et premier prix en croissance)
Place de l'agriculture	L'emploi agricole se maintient depuis 10 ans à 12 000 UTA (baisse de 4 %) alors qu'il baisse de – 22 % en métropole et – 34 % dans les autres DOM La superficie agricole, après une longue période de baisse, marque un palier, autour de 43 000 ha (- 2 % en 10 ans). Cette stabilisation est là encore, un indicateur du dynamisme de l'agriculture réunionnaise, les autres Dom antillais perdant en moyenne – 23 % et les régions de métropole – 3 % 6,5 % de la population active (le double de la métropole) L'agriculture assure la cohésion sociale Une industrie agroalimentaire bien présente (5,3 % du PIB) La part de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le PIB de La Réunion s'établit à 3 % soit un niveau comparable au niveau national (3,4 %). L'agriculture contribue au développement des énergies renouvelables (bagasse : 10,3 % de l'énergie électrique) Rôle multifonctionnel de l'agriculture : préservation des sols, des paysages, tourisme vert Rôle pivot de la production de canne, culture robuste réduisant le risque de perte de revenu des agriculteurs Présence dynamique de centre de recherche de renommée internationale (CIRAD, eRcane etc.) sources d'innovation Plate-forme technique fruits et légumes ARMEFLHOR	Le niveau de formation des exploitants reste très en retrait de celui de la métropole. Seulement 21 % des exploitants ont le niveau baccalauréat, contre 40 % en métropole Coût de production important du fait de l'éloignement, de l'insularité, de la taille des exploitations et difficultés pour réaliser des économies d'échelle Dépendance de l'approvisionnement extérieur en l'absence de sources locales, et coûts d'approche élevés Nécessité de consolider la professionnalisation des agriculteurs, encore en nombre insuffisant

3. STRATÉGIE D'INTERVENTION

3.1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'agriculture des DOM dispose donc de nombreux atouts, mais reste néanmoins soumise aux aléas climatiques et structurels particuliers des régions tropicales, à la forte concurrence des produits importés pour certaines filières et demeure dépendante des politiques nationales et communautaires.

La stratégie du programme présenté se fonde sur l'objectif central de promotion d'une agriculture durable dans les départements d'outre-mer. Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions d'exportation (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire, et d'autre part le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux.

Dans ces conditions, cette stratégie pour un développement agricole durable dans ces régions se

définit selon les priorités suivantes :

- améliorer encore la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- consolider une agriculture de proximité au service du marché local, pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- s'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

3.2. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Afin de rompre l'isolement insulaire et de ne pas négliger les réelles potentialités de développement à l'exportation comme sur le marché intérieur, la production agricole locale est soutenue au travers des objectifs opérationnels suivants :

- l'amélioration de l'auto approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'importation de substitution (produits végétaux et animaux) ;
- le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation (banane et/ou canne à sucre) et évitant les spéculations par des « effets d'aubaine » ;
- la consolidation et la pérennisation du développement, de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- la création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles.

Ces objectifs pourront être complétés par la mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs (produits pays, labels, logo RUP et indications géographiques protégées) en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature (rhum, produits exotiques tels qu'ananas Victoria, litchis, etc.), soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison (melons).

3.3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DES MESURES

La mise en œuvre des orientations stratégiques s'appuie :

- sur deux mesures transversales, à savoir le développement de réseaux de références technico-économiques qui visent au développement des filières et de suivi-évaluation des filières et l'assistance technique qui apporte des moyens et des outils aux acteurs de la mise en œuvre du programme ;
- sur des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) dont les bénéficiaires directs ou indirects sont essentiellement les exploitants, les éleveurs et les planteurs. Elles visent à la fois l'accroissement des volumes, l'amélioration de la qualité, et l'amélioration de la compétitivité des exploitations par des aides à la production, à la commercialisation, à la modernisation, à la transformation et à l'exportation. Elles incitent aussi les producteurs à s'organiser, se structurer et se moderniser ;

- et sur le régime spécifique d'approvisionnement (RSA) dont le principe consiste en un soutien à l'approvisionnement en certains produits destinés aux productions locales. Il favorise en priorité l'importation de matières premières en faveur 1° de l'alimentation animale, 2° des industries agro-alimentaires transformant également des productions locales, 3° de l'alimentation humaine. En fonction des disponibilités d'approvisionnement et sous réserve de leur conformité aux normes sanitaires, les importations en provenance des pays tiers sont progressivement favorisées.

Tableau de synthèse : objectifs opérationnels POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL)	
Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par "effets d'aubaine"	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, et la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à la Réunion)
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

3.4. COORDINATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

La France dispose de trois outils permettant de s'assurer de la cohérence tant des objectifs que de l'utilisation des fonds publics dans les différents programmes et d'éviter les doubles financements ou les surcompensations. Ce contrôle est effectué :

- par les DAAF et les autorités de gestion au niveau local ;
- au travers des programmes sectoriels au niveau national ;
- par les comités de pilotage et de suivi du POSEI.

L'articulation du POSEI avec les autres dispositifs de soutien est décrite ci-dessous.

- **Fonds structurels**

La cohérence avec les fonds structurels est établie dans le cadre de l'élaboration et du pilotage assuré au niveau régional par l'autorité de gestion des fonds structurels, visant à clarifier les lignes de partage entre les programmes opérationnels et de cohésion.

- **Programmes de Développement Rural**

Concernant les programmes de développement rural ultramarins, la France s'est fixée une politique et des objectifs en cohérence avec le programme POSEI. Il s'agit pour l'agriculture de ces régions d'améliorer sa compétitivité dans un contexte d'économie et d'environnement structurellement fragile. Les programmes POSEI et de développement rural déclinent des instruments d'intervention distincts mais complémentaires. La complémentarité entre ces deux dispositifs est décrite dans le tableau ci-après.

Mesure FEADER	Mesure POSEI	Complémentarité FEADER-POSEI
1 – transfert de connaissances et actions d'information	Assistance technique	Le FEADER aide aux actions portant sur la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, ainsi qu'aux activités de démonstration et aux actions d'information. L'assistance technique du POSEI est utilisée pour la réalisation d'études et de réseaux de références.
3 – systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	MFPAL	Le FEADER accompagne l'engagement des agriculteurs dans des systèmes de qualité européens (IGP, AOP, bio,..) ou nationaux, ainsi que les actions d'information et promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur en ce qui concerne les produits relevant des ces systèmes de qualité. Le POSEI aide à la mise en place des politiques de qualité au sein des structures collectives agréées en compensant les surcharges liées à la mise en place de ces politiques. Il existe donc un risque de double financement entre le POSEI et le FEADER. En ce cas, le principe général de primauté du 1er pilier s'applique : tout projet qui peut être aidé au titre du 1er pilier, qu'il le soit effectivement ou non, ne pourra bénéficier du 2ème pilier.
4 – investissements physiques	MFPAL	Le FEADER accompagne les investissements dans les exploitations agricoles, les outils de transformations et les infrastructures liées au secteur agricole. Le POSEI intervient par des aides directes aux productions animales et végétales, et n'intervient pas sur les investissements.

5 – reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles	-	Le FEADER accompagne les actions préventives visant à réduire les conséquences des catastrophes naturelles, et aide à la reconstitution du potentiel de production. Le POSEI n'intervient pas à ce niveau.
6 – développement des exploitations agricoles et des entreprises	MFPAL et RSA	Le FEADER aide à l'installation des jeunes agriculteurs et au développement des petites exploitations agricoles. Le POSEI intervient par des aides directes aux productions animales et végétales. Des soutiens complémentaires et dégressifs sont mis en place dans certains cas pour conforter l'installation, à travers une majoration des aides ou des prix de reprise. Le RSA du POSEI permet de prendre en compte un allègement de coûts des matières premières (intrants) afin de rendre plus compétitives les industries de transformation et produit les mêmes effets en ce qui concerne l'importation des animaux vivants de haut potentiel pour améliorer les performances des élevages.
10 – agroenvironnement et climat	MFPAL	Le FEADER incite les producteurs à s'engager dans des démarches agroenvironnementales en compensant les surcoûts et les manques à gagner induits par cet engagement. Des lignes de base sont définies dans les PDR respectifs pour chaque mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC). Les aides directes du programme POSEI visent à compenser les surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité des RUP.
11 – agriculture biologique	MFPAL et RSA	Le FEADER aide à la conversion et au maintien dans les systèmes de production en agriculture biologique en compensant les surcoûts et les manques à gagner que ce mode de culture implique. Le POSEI aide la commercialisation des produits biologiques par son volet MFPAL. Le RSA permet entre autres à certaines filières de s'approvisionner en intrants issus de l'agriculture biologique (par exemple alimentation animale).
13 – indemnité compensatoire de handicap naturel	MFPAL	Le FEADER indemnise les agriculteurs pour tout ou partie des coûts supplémentaires et de la perte de revenu résultant des contraintes naturelles ou spécifique pour la production locale. Les aides directes du programme POSEI visent à compenser les surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité des RUP.
16 – coopération	Actions transversales	Le FEADER soutient des projets collectifs destinés à la structuration des filières en finançant notamment les frais de personnels destinés à animer les dynamiques de filières. Le POSEI aide la structuration, la communication et la promotion des productions animales et végétales (supports publicitaires, actions promotionnelles, études et formations).

La France a veillé lors de la rédaction des programmes régionaux du développement rural à ce qu'il n'y ait aucun chevauchement avec les aides du POSEI afin d'éliminer tout risque de double financement.

- **OCM**

Les lignes de partage POSEI/FEADER/OCM sont décrites dans le cadre du programme POSEI France 2016, dans les tomes du programme relatifs aux MFPAL. Les services instructeurs réalisent des contrôles croisés afin de détecter toute double demande.

- **Soutiens nationaux**

S'agissant des dispositifs nationaux de soutien, il convient de noter qu'il existe depuis 1993, un outil dénommé « programme sectoriel ». Cet outil a été mis en place par l'ODEADOM dans le cadre d'un partenariat entre les autorités administratives et les acteurs locaux. Il fixe les grands objectifs de développement pluriannuels par filière et mobilise les différentes sources de financements nécessaires à leur réalisation tant au plan national que communautaire.

La rédaction de ces programmes est l'occasion de s'assurer de la bonne cohérence des différents dispositifs d'aide et de l'absence de tout risque de double financement.

3.5. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le corpus réglementaire national et communautaire est applicable aux départements d'Outre-mer sauf dérogations expressément prévues pour tenir compte de leurs conditions pédoclimatiques particulières.

Ainsi, l'éco-conditionnalité et les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) sont mises en place. Il est réglementairement précisé que ne sont pas applicables dans les DOM les directives « Nitrate », « Oiseaux » et « Habitat ». Dans le domaine environnement, seule la directive « Protection souterraine contre la pollution causée par certaines substances dangereuses » et celle relative à la « Protection de l'environnement, et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture » s'appliquent.

Les problèmes écologiques potentiels concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP) sont l'objet d'une grande vigilance. Dès la connaissance de la pollution par les organochlorés aux Antilles en 2003, un plan d'action a été mis en place sur l'évaluation et la gestion du risque se traduisant par la réalisation d'études écologiques, de cartographie des sols pollués, d'analyses des sols et de recherche de résidus dans les produits animaux et végétaux ainsi que d'enquêtes alimentaires et d'études épidémiologiques. Des mesures de surveillance et de traitement des eaux, de destruction préventive de tubercules ont été également prises.

De plus, suite à plusieurs missions administratives, un groupe d'étude et de prospective constitué de scientifiques de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), et de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) a été constitué.

L'AFSSA a rendu publique en octobre 2005 son évaluation sur l'exposition de la population martiniquaise au risque de chlordécone et ses propositions de limites maximales de résidus (LMR) dans les denrées végétales et animales destinées à la consommation humaine. Ces propositions ont été reprises dans deux arrêtés ministériels publiés en octobre 2005, garantissant ainsi la sécurité des consommateurs et la santé humaine.

Ces LMR ont été en outre notifiées aux autorités communautaires pour examen par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESA).

Le CIRAD et l'INRA ont établi une valeur limite de contamination du sol en deçà de laquelle la contamination des légumes racines et tubercules reste inférieure aux LMR fixées dans les arrêtés.

S'agissant de la biodiversité, les directives 79/409 et 92/43 du Conseil ne sont réglementairement pas applicables dans les Départements d'Outre-mer.

Néanmoins, la biodiversité présente dans l'Outre-mer français est exceptionnelle. Le patrimoine biologique naturel des DOM est en effet unique tant par sa richesse que par sa diversité. Il représente ainsi 98 % des vertébrés et 96 % des plantes vasculaires en France.

Cette biodiversité constitue donc un des principaux enjeux de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

(SNB) qui devrait être définie à l'automne prochain et qui prévoit notamment de :

- renforcer les instruments de conservation et gestion durable de la biodiversité ;
- renforcer les actions de lutte contre les invasions biologiques ;
- développer des outils innovants de la conservation et de la gestion durable.

En outre, des plans territoriaux seront établis par département.

4. ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

4.1. AUTORITÉS DE GESTION

Le programme POSEI France est un dispositif national placé sous l'autorité conjointe du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'outre-mer.

La mise en œuvre du programme POSEI bénéficie d'une double coordination : une instance de pilotage au niveau national et des instances de pilotage au niveau local (comités départementaux).

Les Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) sont les autorités définies comme autorités coordinatrices du suivi de la mise en œuvre et du contrôle des programmes et des règlements nationaux et communautaires.

4.2. INSTRUCTION ET PAIEMENT

Les mesures du programme POSEI France sont gérées par les organismes payeurs agréés, à savoir l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) et l'agence de services et de paiement (ASP), en application des règlements (CE) 1663/1995 du conseil et (CE) 1258/1999 du Conseil.

4.3. PRINCIPES DE GESTION FINANCIÈRE

Le principe de la fongibilité financière, dans une limite de + ou - 20 %, s'applique entre les mesures en faveur des productions agricoles locales, dans le respect des dispositions de l'article 40(3) b) du règlement n°180/2014.

Dans le cas où le montant des demandes des bénéficiaires réellement éligibles dépasse l'allocation budgétaire du programme, des modalités de gestion financière sont fixées par texte d'application de l'Etat membre. Ainsi, en fonction des conditions de consommation des aides du programme et des prévisions, ces modalités pourront notamment consister en l'application d'une discipline financière à l'ensemble des aides en début de gestion, le plafonnement de certaines aides ou l'application de stabilisateurs. Les taux unitaires indiqués ci-après dans le programme doivent donc être compris comme des taux maximums.

En ce qui concerne les aides destinées aux filières de production animale et de diversification végétale, pour éviter en tout ou partie l'application de stabilisateurs, les autorités françaises, si elles le jugent opportun et en fonction de priorités qu'elles établissent, abondent le financement initial du programme POSEI France par des fonds nationaux complémentaires. Ce financement complémentaire, conforme au règlement (UE) n°228/2013 du Parlement européen et du Conseil, a alors pour but de contribuer à accompagner le développement des filières de diversification animale et végétale dans l'objectif d'amélioration des taux de couverture des besoins de consommation par les productions locales. Ces fonds nationaux respectent un plafond global maximal notifié à la Commission. Ils sont exclusivement affectés aux filières de production animale et de diversification végétale. Seules les actions bénéficiant aux produits agricoles relevant de l'annexe I du Traité instituant la Communauté européenne sont éligibles à ces financements complémentaires nationaux.

Seule l'allocation budgétaire de chaque mesure peut être augmentée par le principe de fongibilité, puis le financement complémentaire, mais en aucun cas les montants unitaires des aides payées tels qu'approuvés par la Commission européenne dans le programme en vigueur ne peuvent être augmentés.

4.4. FORCE MAJEURE ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Lorsqu'en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles un exploitant n'est pas en mesure de remplir les obligations prévues dans les modalités de mise en œuvre du programme, le droit à l'aide doit lui rester acquis pour la surface ou les animaux admissibles au moment où le cas de force majeure ou les circonstances exceptionnelles sont intervenus. En outre, lorsque la non-conformité résultant de ces cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles concerne la conditionnalité, la réduction correspondante n'est pas appliquée.

Les cas reconnus comme force majeure ou circonstances exceptionnelles par l'autorité compétente sont notamment :

- le décès de l'agriculteur ;
- l'incapacité professionnelle de longue durée de l'agriculteur ;
- une catastrophe naturelle grave ou un désordre climatique (sécheresse, excès d'eau…) qui affecte de façon importante les superficies agricoles de l'exploitation et qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant déclaration de sinistre ;
- la destruction accidentelle des bâtiments de l'exploitation destinés à l'élevage ;
- une épizootie affectant tout ou partie du cheptel de l'agriculteur.

Les aides peuvent notamment être versées à l'agriculteur sur la base :

- des demandes d'aide ou de primes déposées ;
- des contrats signés ;
- du tonnage de produits commercialisés reconstitué, c'est-à-dire celui que l'autorité compétente estime que le producteur aurait commercialisé sans la survenue du cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles. Il est alors égal à la somme des pertes déclarées par le producteur et validées par l'autorité compétente, et du tonnage réellement commercialisé par le producteur sur l'exercice affecté.
- du nombre d'animaux ou des quantités effectivement collectées ou livrées, lorsque l'aide est versée pour pallier les frais de collecte ou de livraison.

5. DOTATIONS FINANCIÈRES

Allocations financières provisoires du programme POSEI France actions 2016 (FEAGA 2017), en millions d'euros (M€)

Mesures n°	Intitulés des mesures	Budget UE	Pré positionnement budget national	Total
N° 1	MFPAL - Actions transversales (structuration des filières à Mayotte, réseaux de références et assistance technique)	1,20		1,20
N° 2	MFPAL – Actions en faveur de la filière banane	129,10	/	129,10
N° 3	MFPAL - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74,86		74,86
N° 4	MFPAL - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane)	14,10	12,10	26,20
N° 5	MFPAL – Actions en faveur des productions animales (primes animales, structuration de l'élevage et importation d'animaux vivants)	32,64	27,90	60,54
	Sous-total MFPAL	**251,90**	**40,00**	**291,90**
N° 6	RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26,51		26,51
	Total POSEI France	**278,41**	**40,00**	**318,41**

*Liste des aides directes**

Aides directes	Budget UE (M€)
Actions en faveur des productions animales, action 1 « Primes animales aux éleveurs de ruminants »	13,20
Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum, action « aide au transport de la canne »	9,96
Actions en faveur de la filière banane	129,10
Diversification des productions végétales, « Aides spécifiques à la filière riz irrigué de Guyane »	0,60
Diversification des productions végétales, Aides à la production des filières végétales et animales de Mayotte	1,65 *(rattachés à la mesure n°4)*

** : au sens de la définition figurant à l'article 2(d) du règlement (CE) n°73/2009 du Conseil*

6. MONTANTS INDICATIFS PAR ACTION

N° mesure	Mesures	Montants indicatifs feaga (k€)	Montants indicatifs nationaux (k€)	TOTAL (k€)
1	**Actions transversales**	**1 200**		**1 200**
	Assistance technique	300		300
	Réseaux de références des productions animales	700	0	700
	Réseaux de références des productions végétales	150	0	150
	Structuration des filières agricoles de Mayotte	50	0	50
2	**Actions en faveur de la filière banane**	**129 100**		**129 100**
	*Aides aux producteurs de banane **(aide directe)***	*129 100*		*129 100*
3	**Actions en faveur de la filière canne-sucre-rhum**	**74 860**		**74 860**
	Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre	59 200		59 200
	*Aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée **(aide directe)***	*9 960*		*9 960*
	Aide à la transformation de la canne en rhum agricole	5 700		5 700
4	**Actions en faveur des productions végétales de diversification**	**14 100**	**12 100**	**26 200**
	Aide à la structuration des filières	129	132	262
	Aide à la mise en marché	9 888	10 101	19 989
	Actions d'accompagnement des filières	1 340	1 369	2 710
	Aides spécifiques aux PAPAM	222	227	449
	*Aide spécifique à la filière rizicole irriguée guyanaise **(aide directe)***	*600*	*0*	*600*
	Dispositif POSEI Mayotte	**1 920**	**270**	**2 190**
	*Aide à la production des filières végétales de Mayotte : aide de base et majorations végétales **(aide directe)***	*1 650*	*0*	*1 650*
	Aide à la fabrication des produits des filières végétales de Mayotte	250	250	500
	Aide à la commercialisation des produits des filières végétales de Mayotte	20	20	40
5	**Actions en faveur des productions animales**	**32 640**	**27 900**	**60 540**
	Primes animales aux éleveurs de ruminants	***13 200***	***3 800***	***17 000***
	*ADMCA (Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant - **aide directe**)*	*10 000*	*3 800*	*13 800*
	*PAB (Prime à l'abattage - **aide directe**)*	*2 800*	*0*	*2 800*
	*PPR (Prime aux petits ruminants - **aide directe**)*	*400*	*0*	*400*
	Structuration de l'élevage	**18 335**	**22 895**	**41 230**
	Structuration de l'élevage de Guadeloupe	2 683	2 814	5 497
	Structuration de l'élevage de Guyane	1 095	1 407	2 502
	Structuration de l'élevage de Martinique	4 700	6 028	10 728
	Structuration de l'élevage de La Réunion	9 857	12 646	22 503
	Aides à l'importation d'animaux vivants (IAV)	**1 000**	**1 000**	**2 000**
	Dispositif POSEI Mayotte	**105**	**205**	**310**
	Aide à la production des filières animales de Mayotte : majorations animales à l'aide de base	*0*	*100*	*100*
	Aide à la fabrication des produits des filières animales de Mayotte	15	15	30
	Aide à la commercialisation des produits des filières animales de Mayotte	90	90	180
6	**Régime spécifique d'approvisionnement**	**26 510**		**26 510**
	Total POSEI France	**278 410**	**40 000**	**318 410**
	Dont MFPA	**251 900**	**40 000**	**291 900**

7. SUIVI-ÉVALUATION DU PROGRAMME

7.1. INDICATEURS

Les résultats attendus des mesures d'aides seront vérifiés au moyen d'indicateurs spécifiques.

A la demande de la Commission des indicateurs de suivi, communs entre les programmes POSEI des différents États membres concernés, sont mis en place.

7.2. SYSTÈME D'INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires sont régulièrement tenus informés de la gestion du POSEI, de ses orientations et de son bilan :

- au niveau local :

  - par les DAAF dans le cadre des comités POSEI ;
- au niveau national :

  - par le comité de pilotage du POSEI présidé conjointement par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Outre-mer et avec la participation des organismes payeurs (ODEADOM et ASP) ;

  - par le conseil d'administration de l'ODEADOM.

Les bénéficiaires potentiels du POSEI sont informés directement par la publication de textes d'application au Bulletin Officiel du Ministère chargé de l'Agriculture.

8. SYSTÈME DE CONTRÔLE

Les contrôles sont placés sous la responsabilité des DAAF et de l'organisme payeur.

S'agissant des contrôles et sanctions, il sera fait application en ce qui concerne chacune des actions définies dans le présent programme, des dispositions des sections 2 et 3 du Règlement (UE) n°180/2014 de la Commission établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°228/2013 du Parlement européen et du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra périphériques de l'Union, sans préjudice des dispositions applicables du règlement (CE) n°1122/2009 du 30 novembre 2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n°73/2009 du Conseil en ce qui concerne la conditionnalité, la modulation et le système intégré de gestion et de contrôle dans le cadre des régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs prévus par ce règlement. Pour la conservation des pièces justificatives, il est fait application de l'article 4 du règlement (CE) n°485/2008 du Conseil du 26 mai 2008 relatif aux contrôles, par les États membres, des opérations faisant partie du système de financement par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).

En application des articles 26, 27 et 28 du règlement (UE) n°180/2014, un régime de sanctions est défini par décret au niveau national pour l'ensemble du programme POSEI France.

Les contrôles seront réalisés sur la base de l'examen du respect de :

- la réglementation européenne, et le cas échéant en matière d'octroi d'aides agricoles directes ;
- la réglementation européenne en matière de transport de produits alimentaires ;
- la procédure d'octroi des aides telles qu'arrêtées par le Programme validé par la Commission européenne.

Ils comprennent :

- des contrôles administratifs de la DAAF et de l'organisme payeur sur l'ensemble des dossiers de demandes d'aides ;
- des contrôles sur place effectués soit par la DAAF soit par l'organisme payeur.

Le demandeur s'engage également à être en mesure d'apporter la preuve aux agents de l'administration chargés des contrôles, de l'exactitude de sa déclaration et du respect des engagements souscrits.

A cet égard, il doit produire toute pièce, document et justificatif demandés par les services compétents. Il doit également autoriser l'accès à son exploitation aux agents chargés du contrôle pendant les horaires de travail et apporter le concours nécessaire à la réalisation des contrôles sur place.

Conformément à l'article 4 du règlement (CE) n°485/2008 du Conseil du 26 mai 2008, les pièces justificatives (autres que celles remises avec le dossier, conservées en DAAF doivent être conservées par le bénéficiaire pendant un délai de 3 ans suivant la date du dépôt de la demande.

2. CHAPITRE 2 MESURE 1 - ACTIONS TRANSVERSALES

1. ASSISTANCE TECHNIQUE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le règlement délégué (UE) n°179/2014 de la Commission prévoit le financement d'études, de projets de démonstration, de formations et de mesures d'assistance technique dans la limite de 1 % du montant total du financement du programme.

L'objectif est d'apporter des moyens et des outils pour satisfaire les besoins de tous les acteurs dans la mise en œuvre de ce programme.

Ce programme d'assistance technique s'organise autour de cinq axes :

- axe 1 : renforcer les capacités de gestion, de suivi et de contrôle relatives au programme ;
- axe 2 : renforcer l'évaluation du programme ;
- axe 3 : favoriser l'échange d'expériences ;
- axe 4 : assurer la communication et la promotion autour du programme ;
- axe 5 : réaliser des études de secteurs ou de filières.

1.1. RENFORCER LES CAPACITÉS DE GESTION, DE SUIVI ET DE CONTRÔLE RELATIVES AU PROGRAMME

Cet axe a pour objet de favoriser la maîtrise des modalités de gestion, de suivi et de contrôle.

Il s'agit, d'une part, d'actualiser les logiciels existants pour les mettre en conformité avec le nouveau programme, d'autre part de mettre en place des systèmes automatisés permettant de répondre aux contraintes réglementaires, notamment celles découlant de l'article 38, paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 180/2014.

Chaque année, un montant estimé à 140 000 € est prévu pour l'élaboration et la sécurisation des logiciels du système d'information et des tableaux de bord nécessaires à la mise en œuvre du programme ainsi que pour le partage des informations.

1.2. RENFORCER L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Cet axe a pour objet de permettre de répondre aux contraintes réglementaires relatives au rapport annuel d'exécution (article 32, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 228/2013 et article 39 du règlement d'exécution (UE) n° 180/2014).

Chaque année, le bilan et l'évaluation du programme sont confiés à un prestataire extérieur, ce qui représente un coût annuel estimé à 70 000 €.

1.3. FAVORISER LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

Grâce au POSEI, des concertations informelles ont émergé entre départements notamment au niveau interprofessionnel, ce qui a permis aux interprofessions naissantes de bénéficier de l'expérience de structures plus anciennes.

Ce volet vise à continuer de soutenir les bonnes expériences et pratiques et à instaurer un réseau des acteurs du programme dans un souci d'échange et de partenariat. Cela se traduit notamment par l'organisation d'une à deux réunion(s) par an, par grandes filières, regroupant les représentants des professionnels des filières concernées de chaque DOM ainsi que les représentants des autorités

gestionnaires du POSEI. Le coût de cette action est estimé à 40 000 € par an.

1.4. ASSURER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION AUTOUR DU PROGRAMME

L'organisation d'actions spécifiques et ponctuelles de communication et de vulgarisation autour de la mise en œuvre du programme POSEI France, au niveau local ou national, afin de mieux informer les bénéficiaires et bénéficiaires potentiels des aides existantes, de leur bilan et de leurs évolutions, dans l'objectif d'atteindre et de sensibiliser le public concerné et ainsi d'améliorer l'efficacité du programme, pourra s'avérer nécessaire. Le coût de ces actions est estimé à 10 000 € par an.

1.5. RÉALISER DES ÉTUDES DE SECTEURS OU DE FILIÈRES

Le financement d'études en fonction de la conjoncture peut s'avérer nécessaire.

Le coût de cette action est évalué à titre indicatif à 40 000 € par an.

En tout état de cause, les dispositions de l'article 9 du règlement (UE) n° 179/2014, limitant à 1 % du montant total du programme le financement de ce chapitre, sont respectées.

2. RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES - PRODUCTIONS ANIMALES

2.1. CONTEXTE

Deux faits ont été constatés :

- le taux de spécialisation des exploitations reste globalement faible dans tous les départements et dans toutes leurs filières ;
- la pluri-activité y est traditionnellement développée, et il conviendra d'apprécier la contribution de cette catégorie à l'activité globale selon les cas.

De ces constatations découle la nécessité d'une approche système reposant sur des typologies d'exploitations par spécialisation et combinaison de spécialisation.

2.2. OBJECTIFS

Le programme de travail vise à mettre en place, avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales, des dispositifs :

- d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales ;
- de suivi-évaluation des filières animales.

L'objectif des dispositifs est de répondre à des besoins relevant de deux catégories distinctes.

Appui au développement des filières

Il s'agit de :

- l'aide à la définition des stratégies de développement et leur pilotage en permettant d'identifier les types d'exploitations à promouvoir ;
- la politique d'installation de nouveaux éleveurs par l'établissement d'EPI fiables susceptibles de conforter les taux de réussite ;
- l'accompagnement des structures pour alimenter les dynamiques de groupe et les transferts de savoir-faire.

Pour satisfaire cette catégorie de besoins, les dispositifs proposés visent principalement à fournir aux techniciens et aux éleveurs un ensemble d'informations et de données pour leur permettre :

- de faire évoluer, pour ceux qui sont en place, ou de choisir pour ceux qui s'installent, des systèmes de production porteurs d'avenir et cohérents dans leurs combinaisons de productions. Ces systèmes d'avenir seront modélisés sous forme de « cas types optimisés » à partir de suivi d'exploitations réelles ;
- de construire les itinéraires d'optimisation et les indicateurs de performances accessibles dans le contexte des filières et des territoires de chaque DOM.

Appuis spécifiques à la politique communautaire en faveur des RUP

Dans ce cadre, il est nécessaire :

- de justifier des surcoûts des productions locales liés aux handicaps spécifiques reconnus par l'article 349 du Traité, éloignement, insularité, faible superficie, reliefs et climat difficiles, retard de développement ;
- de définir et alimenter des indicateurs de suivi de l'amélioration de l'efficacité économique des exploitations et des filières, servant à l'évaluation des dispositifs d'aide.

Pour satisfaire cette catégorie de besoins, les ingénieurs des instituts techniques agricoles :

- réalisent l'agrégation des résultats de suivi d'exploitations et leur mise en comparaison avec les résultats de même nature sur les réseaux métropolitains ;
- définissent avec les instances locales les tableaux de bord par filière pour suivre leur évolution à partir des statistiques disponibles dans diverses bases de données publiques ou professionnelles.

Une synthèse annuelle des sources d'information participe à la construction de l'ensemble des informations justifiant des conditions spécifiques de production des DOM.

2.3. DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

L'ODEADOM délègue aux trois instituts (Institut de l'Élevage, Institut du Porc et Institut de l'Aviculture) la mise en place en place d'un programme de travail pluriannuel avec les 5 départements d'outre-mer : Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Les instituts techniques sont sollicités pour leurs compétences et leur expérience en matière d'élaboration de références sur les systèmes d'élevage en métropole et leur compétence en matière d'analyse économique de ces filières.

L'expérience de l'Institut de l'Élevage, au travers de l'encadrement du dispositif RECP (Réseau d'élevage pour le conseil et la prospective) est principalement mise à contribution. Les RECP sont un dispositif fonctionnant depuis une vingtaine d'années en métropole avec un partenariat à trois niveaux :

- des éleveurs volontaires ;
- des techniciens de terrain effectuant le suivi des fermes ;
- un service de l'Institut de l'Élevage dédié à l'encadrement méthodologique national et régional de ce dispositif et effectuant les valorisations.

La mission d'appui comporte deux volets :

- volet A : micro-économique, reposant principalement sur la mise en place du dispositif de suivi de fermes de références ;
- volet B : macro-économique, reposant sur l'agrégation et l'analyse des données des exploitations des réseaux et des bases de données statistiques pour constituer un tableau de bord d'indicateurs de l'évolution des filières de chaque DOM.

Préalablement à la mise en œuvre de ces deux volets, une phase 0 d'état des lieux et de dialogue avec

les instances de pilotage locales a été conduite dans 4 DOM afin :

- de communiquer et partager les objectifs de la mission demandée aux Instituts dans le nouveau contexte de distribution des aides de la PAC et des objectifs du programme POSEI ;
- de recenser les acquis et expériences de chaque DOM en matière d'élaboration de références technico-économiques et de suivi de tableaux de bord ;
- d'ajuster les protocoles de travaux aux conditions spécifiques de chaque DOM.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont précisées dans un cahier des charges.

Par souci de cohérence et d'efficacité, l'ensemble des structures bénéficiaires du POSEI sont tenues, en tant que de besoin, de participer à ce dispositif et d'en faciliter la mise en œuvre.

Le coût de la prestation est estimé à 700 000 € par an.

3. RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES - PRODUCTIONS VÉGÉTALES

3.1. CONTEXTE

Sur le modèle des réseaux de référence mis en place dans le secteur des productions animales, il est proposé d'étendre le dispositif des réseaux de références aux filières de diversification végétale en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Mayotte.

L'amélioration de la structuration des filières permettra la mise en place d'un tel réseau avec des exploitations de références.

Le taux de spécialisation des exploitations est faible et la pluriactivité est fréquente. Ainsi, il est nécessaire d'apprécier les résultats technico-économiques des exploitations par une approche « système » reposant sur des typologies d'exploitations par spécialisation et combinaison de spécialisations.

3.2. OBJECTIFS

Les objectifs des réseaux de références pour les productions de diversification végétale sont définis comme suit :

- Élaboration et collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions végétales de diversification ;

  Il s'agit notamment de :

  - faire évoluer, pour les producteurs déjà installés, ou choisir pour ceux qui s'installent, des systèmes de production porteurs d'avenir et cohérents dans leurs combinaisons de productions. Ces systèmes d'avenir seront modélisés sous forme de « cas types optimisés » à partir de suivi d'exploitations réelles ;

  - construire les itinéraires d'optimisation et les indicateurs de performances accessibles dans le contexte des filières et des territoires de chaque DOM.
- Valorisation et diffusion des références obtenues au profit du développement des filières de diversification végétale.

  Il s'agit notamment de :

  - l'aide à la définition des stratégies de développement et à leur pilotage par l'identification des types d'exploitations à promouvoir ;

  - l'accompagnement des structures pour alimenter les dynamiques de groupe et les transferts de savoir-faire.

3.3. DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

L'ODEADOM délègue à l'ACTA (association de coordination technique agricole) la mise en place en place d'un programme de travail pluriannuel avec les 5 départements d'outre-mer : Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

La mission d'appui comporte deux volets :

- volet A : micro-économique, reposant principalement sur la mise en place du dispositif de suivi d'exploitations de références ;
- volet B : macro-économique, reposant sur l'agrégation et l'analyse des données des exploitations des réseaux et des bases de données statistiques pour constituer un tableau de bord d'indicateurs de l'évolution des filières de chaque DOM.

Préalablement à la mise en place d'un dispositif de suivi d'exploitations de référence en productions de diversification végétale, un état des lieux et un dialogue avec les instances de pilotage locales ont été conduits en 2011 afin :

- de recenser les acquis et expériences de chaque DOM en matière d'élaboration de références technico-économiques et d'identifier les structures support de cette action ;
- d'établir un diagnostic des exploitations avec définition d'une typologie ;
- de définir les protocoles et la méthode de mise en place des réseaux, en prenant en considération les conditions spécifiques de chaque DOM.
- Le coût de la prestation est estimé à 150 000 € par an.